



# CRÉDIT AGRICOLE S.A.

Paris, le 28 septembre 2004

Communiqué de presse

## LE CRÉDIT LYONNAIS PROPOSE QUATRE NOUVEAUX FONDS À CAPITAL GARANTI

Le Crédit Lyonnais propose quatre nouveaux fonds communs de placement (FCP) à capital garanti : « DRAKKAR Décembre 2008 » et « DRAKKAR PEA Décembre 2008 », « TALISMAN 12.06 », et « TALISMAN PEA 12.06 », chaque échéance comportant ainsi une formule éligible au régime fiscal du PEA.

Destinés à la clientèle des particuliers, ces fonds ont pour objectif de permettre au porteur de participer à la performance des marchés actions internationaux, dans une perspective à moyen terme ou court terme, tout en offrant à l'échéance une garantie du capital.

« DRAKKAR Décembre 2008 » et « DRAKKAR PEA Décembre 2008 » garantissent au porteur, à l'échéance de 4 ans, 100% du capital initialement investi (hors commission de souscription), majorés de 75% de la moyenne des hausses semestrielles d'un panier d'indices actions internationaux composé du DJ Eurostoxx 50 pour 60%, du S&P 500 pour 20% et du Nikkeï 225 pour 20%.

Chaque semestre, la performance de chacun de ces indices sera calculée depuis l'origine. Puis, la performance semestrielle du panier mondial sera déterminée, en appliquant à la performance semestrielle de chaque indice sa pondération dans ce panier. Si l'une des performances semestrielles ainsi obtenue est négative, elle est retenue dans la calcul de la moyenne comme une valeur nulle. A l'échéance, la moyenne des hausses semestrielles du panier sera établie, et on retiendra 75% de cette moyenne dans le calcul de la performance finale du fonds.

« TALISMAN 12.06 » et « TALISMAN PEA 12.06 » garantissent au porteur, à l'échéance de 2 ans, 100% du capital initialement investi (hors commission de souscription), majorés du meilleur résultat entre 0% et la moyenne des performances à l'échéance de 25 actions internationales composant le panier ; le gain potentiel sur deux ans peut atteindre +12%, soit un taux actuariel annuel maximum de +5,83%. Sachant que pour chaque action, si la performance observée est positive ou nulle, elle sera fixée à 12%, sinon, elle sera retenue pour sa valeur réelle.

Les garanties de capital et de performance des fonds ne s'exercent qu'à l'échéance de 4 ans (le 3 décembre 2008) pour les fonds DRAKKAR et de 2 ans (le 6 décembre 2006) pour les fonds TALISMAN. Néanmoins, en cas de besoin impératif, le porteur de chacun de ces fonds peut opérer des rachats à tout moment avant l'échéance, étant entendu que la valorisation du placement sera fonction des conditions de marché. Les rachats anticipés bénéficient de conditions préférentielles aux dates anniversaires trimestrielles, les commissions de rachat étant alors abaissées à 1% (au lieu de 4%) pour les fonds DRAKKAR, et à 0,5% (au lieu de 1%) pour les fonds TALISMAN.

Les souscriptions de « DRAKKAR Décembre 2008 » et « DRAKKAR PEA Décembre 2008 », « TALISMAN 12.06 » et « TALISMAN PEA 12.06 » sont ouvertes jusqu'au 1er décembre 2004, 12 heures, mais compte tenu d'un montant limité, peuvent être closes à tout moment avant cette date.